

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## Tournoi des Dieux de l'Olympe

GEO : M François DELIGAND

### ARTICLE 1 - Généralités

**1.1** Le tournoi est une compétition nationale autorisée sous le numéro **à compléter** et sous le nom « **Tournoi des Dieux de l'Olympe - OBC** ». Il se déroule **les 5 et 6 avril 2025** au **Complexe sportif Pierre Montané, 5 avenue Edmond Badiou 31300 Toulouse**.

**1.2** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, du règlement général des compétitions et du règlement ci-après.

**1.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition sur la saison 2024-2025 au 1 janvier 2025.

**1.4** Le Juge-Arbitre de la compétition est Ludovic Favret. Ses décisions sont sans appel.

**1.5** Les logiciels Badnet et eBad sont utilisés pour les inscriptions, la gestion et le déroulement du tournoi.

### ARTICLE 2 - Séries et Tableaux

**2.1** Le tournoi « Tournoi des Dieux de l'Olympe - OBC » est un tournoi qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » de niveau N3 à NC. Les joueurs parabad des catégories debout sont admis et participent aux mêmes tableaux que les autres joueurs avec les règles inclusives appliquées.

**2.2** Les séries proposées sont SH, SD, DH, DD et DM. Les tableaux appliquent le RGC (Règlement Général des Compétitions) qui stipule que sur un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

**2.3** L'ensemble des tableaux des séries SH, SD et DM se joueront le samedi 5 avril 2025. L'ensemble des tableaux des séries DH et DD se joueront le dimanche 6 avril 2025.

**2.4** Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Dans la mesure du possible, l'organisation s'engage à favoriser des poules de 4, avec deux sortants par poule, dans des séries qui soient le plus homogènes possibles.

**2.5** En cas d'affluence importante ou au contraire de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou de fusionner des tableaux.

**2.6** Les sorties de poules seront accessibles à la table de marque en dématérialisée ou via e-bad.

**2.7** Les matchs se joueront au meilleur de 3 sets de 21 points chacun.

## **ARTICLE 3 - Inscriptions**

**3.1** La date limite d'inscription est fixée au samedi 8 mars 2025. Les classements seront arrêtés à cette date.

**3.2** Le tournoi est limité à 300 joueurs sur le week-end. Ce nombre est donné à titre indicatif et en fonction de la répartition dans les tableaux il peut être abaissé.

**3.3** Les joueurs de tous les clubs ne peuvent s'inscrire que sur un seul tableau, soit simple, soit double, soit mixte. Une dérogation à cette règle pourra être tolérée en cas de remplacement de dernière minute, sur validation du GEO et du JA.

**3.4** Un sixième maximum des places du tournoi sur le week-end est réservé aux joueurs du club organisateur, Olympe Badminton Club Toulouse. Chaque inscription de l'OBC réalisée durant la première journée d'inscription rentre dans ce cadre. Une paire composée de deux joueurs OBC compte pour deux inscriptions. Une paire composée d'un joueur OBC et d'un joueur d'un autre club compte pour une inscription.

**3.5** La date du tirage au sort est fixée au lundi 24 mars 2025.

**3.6** L'inscription et le paiement se réalisent strictement via Badnet.

**3.7** L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement et validation de l'organisation.

**3.8** Les frais d'inscription s'élèvent à 15 €.

**3.9** Les joueurs N2 ou N1 dans certaines disciplines peuvent participer au tournoi dans les disciplines où leur classement est inférieur ou égal à N3.

**3.10** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (heure de convocation).

**3.11** Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et de paiement effectif. La date d'inscription complète du deuxième joueur de la paire sera considérée.

**3.12** Seront prises en priorité les paires de doubles complètes pré-établies plutôt que celles en recherche.

**3.13** En cas de surnombre, une liste d'attente est créée par ordre d'inscriptions complètes.

**3.14** A titre exceptionnel, le comité d'organisation sous l'impulsion du GEO et en accord avec le JA peut déroger à l'article précédent dans l'intérêt du tournoi et afin de favoriser l'homogénéité des poules.

**3.15** Les premiers matchs de chaque journée seront lancés à partir de 8h, avec une convocation 30 minutes à l'avance au lieu d'une heure.

## ARTICLE 4 - Forfaits

**4.1** Tout joueur s'inscrivant au tournoi « Tournoi des Dieux de l'Olympe - OBC » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

**4.2** Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

**4.3** Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant la date du tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Occitanie. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

**4.4** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant qui n'affecte pas le tableau attribué. Sinon, l'organisateur se réserve le droit de prendre une paire sur la liste d'attente.

## ARTICLE 5 - Déroulement

**5.1** Les convocations sont envoyées par courriel aux joueurs et en parallèle au club de rattachement. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

**5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage, des QR code eBad seront à disposition. Chaque joueur doit pointer dès son arrivée dans le gymnase où il est convoqué et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

**5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au JA, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

**5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Une tenue réglementaire est imposée aux coaches selon la circulaire fédérale en vigueur. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du JA.

**5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels du tournoi sont les Babolats 2 (plumes) pour les joueurs classés ou les Yonex-Mavis 500 (plastique) pour les joueurs NC.

**5.6** Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

**5.7** Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage et ils peuvent être arbitrés sur décision du JA.

**5.8** Des arbitres officiels peuvent être présents sur le tournoi durant les deux jours pour arbitrer des matchs de manière aléatoire. Nous rappelons que leurs décisions sont sans appel.

**5.9** Le temps d'appel est de 5 minutes. Tout joueur ne se présentant pas, à compter de l'appel pour son match, dans les 5 minutes sera déclaré forfait. Le temps d'appel comprend le temps de préparation.

Le temps de repos entre deux matchs est au minimum de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Ceci correspond au temps de préparation et n'est pas considéré comme un temps d'échauffement. Il appartient à chaque joueur de s'échauffer avant l'appel de son match. Ce temps d'échauffement est de la responsabilité de chaque joueur.

**5.10** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.

**5.11** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

**5.12** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

**5.13** La participation au tournoi « Tournoi des Dieux de l'Olympe - OBC » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable à la table de marque en dématérialisée

**5.14** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).